









Lors de la conférence des maires des capitales et des grandes métropoles d'Afrique centrale tenue du 25 au 26 octobre 2017, l'Association des villes et collectivités d'Afrique centrale (AVCAC) a tenu sa rencontre annuelle à Libreville au Gabon. Sous le thème « Bâtir une vision commune en matière gouvernance de la foresterie urbaine », les travaux qui se sont ouverts le mardi 27 septembre se sont achevés le 28 septembre 2022. Soutenus par l'AIMF avec l'appui financier de l'Union européenne, plus de 40 maires et représentants des villes du Cameroun, de Centrafrique, du Congo, Gabon et du Tchad sont réunis à Libreville. À l'invitation de Christine Mba Ndutume épouse Mihindou, Maire de Libreville et présidente de l'Association des villes et collectivités d'Afrique centrale (AVCAC), ils se retrouvés pour la 2^e assemblée de cette association autour du thème « Bâtir une vision commune en matière de gouvernance de la foresterie urbaine » pour construire un plaidoyer global en la matière adapté aux différentes zones couvertes par l'AVCAC.

OUVERTURE CEREMONIE

A l'entame de la cérémonie d'ouverture Madame le maire de Libreville a tenu à saluer l'initiative portée par l'AVCAC appuyée par l'AIMF et bénéficiant du soutien financier de l'UE dans le cadre partenariat stratégique AIMF-UE. Madame le Maire a par la suite tenue à adresser au nom des Maires d'Afrique centrale, à son excellence le Président de la République, Chef de l'Etat, **Ali BONGO ODIMBA** toute la gratitude l'expression de leur reconnaissance pour le soutien qu'a pu bénéficier cette manifestation au plus haut niveau de l'Etat. La présence du Ministre en charge des forêts et de l'ensemble de ses directions a témoigné de l'intérêt que l'Etat Gabonais accorde à la préservation des écosystèmes forestiers en général et à la foresterie urbaine en particulier. « En échangeant et en partageant leurs expériences sur la foresterie

urbaine, les villes pourront mieux préserver les forêts d'Afrique centrale tout en luttant contre l'érosion, mais aussi en accélérant la restauration des mangroves en milieu urbain et périurbain », s'est pour sa part prononcée le maire de Libreville, présidente de l'AVCAC.

Christine Mba Ndutume épouse Mihindou se dit convaincue que cette rencontre longtemps attendue, « fera date dans la longue marche qui mène vers la renaissance de l'Afrique centrale ». Ce, d'autant plus que selon le communiqué de L'AVCAC, la rencontre de Libreville sera une étape clé du renforcement institutionnel de l'AVCAC qui tiendra sa réunion de bureau le 28 septembre. Laquelle réunion devrait débouchée sur le renouvellement du bureau, l'adoption du règlement intérieur et des emblèmes ainsi que l'adoption d'un plan d'action de ladite association.

Participant à l'ouverture des travaux de l'AVCAC, le commissaire environnement, ressources naturelles, agriculture et développement rural à la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a indiqué que la Commission construit un cadre institutionnel et organisationnel dont le but est de supporter durablement la construction de l'économie verte en Afrique centrale. Il souhaite qu'un partenariat soit formalisé avec L'AVCAC. Pour la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) entrée en fonction depuis le 1^{er} septembre 2020, cette rencontre de Libreville revêt un caractère stratégique en raison du rôle et de la contribution des villes dans le développement et la promotion de l'économie verte en général et la lutte contre les changements climatiques à travers entre autres, la foresterie urbaine en particulier. « La Commission est en train de construire un cadre institutionnel et organisationnel solide dont le but est de supporter durablement la construction de l'économie verte en Afrique centrale », a fait savoir le commissaire environnement, ressources naturelles, agriculture et développement rural. Le Dr Honoré Tabuna parle d'un système déjà approuvé par la XVIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC organisée en mai 2015 à Ndjamena. Le système, a-t-il expliqué, est destiné à concilier protection de l'environnement et lutte contre les changements climatiques.

Son fonctionnement accorde une place importante aux villes en tant que territoires éco économiques où cohabitent entre autres, les marchés, les consommateurs, les forêts et les érosions. « Nous avons besoin des villes à faible émission de CO2 et spécialisées dans l'économie verte. Nous avons besoin des villes vertes dans une région avec un bilan carbone positif », a déclaré Honoré Tabuna. Selon lui, la CEEAC reconnaît la place et le rôle important que doit jouer l'AVCAC dans le processus de la politique régionale en matière d'environnement en cours de révision et dont les axes stratégiques ont été approuvés par la XXIe session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC. « En tant qu'organisation sous régionale partenaire, conformément à la décision n°07/CEEAC/CCEG/XIX/21, l'AVCAC est d'ores et déjà considérée comme un partenaire clé de la Commission de la communauté », a indiqué le commissaire. À en croire son propos, la Commission souhaite que ce partenariat soit rapidement formalisé avec le réseau des Communes forestières d'Afrique centrale ainsi qu'avec l'appui et la facilitation du Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte (Roscevac) et la Conférence des écosystèmes forestiers denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), deux agences d'exécution de la Communauté basées à Yaoundé et à Libreville. « Les activités à mener avec l'AVCAC s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique indicatif à moyen terme 2021-2025 adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement organisé le 27 novembre 2020 à Libreville », a fait savoir Honoré Tabuna. Son département élabore et rend opérationnel des politiques, des stratégies et des programmes ainsi que des projets en matière d'économie verte et d'économie bleue, entre autres. Parmi les programmes de l'économie verte approuvés par la décision n°35/CEEAC//CCEG/XVI/15, ceux de l'économie de la foresterie urbaine, de l'économie du reboisement, l'économie des parcs zoologiques, l'économie des jardins botaniques, la restauration des terres, l'éco-agriculture. Mais aussi celui sur le bois de chauffe, celui sur l'économie du carbone et celui sur l'économie de la pollution. « Ensemble nous allons identifier au moins 11 programmes sectoriels relevant soit de l'économie verte soit de l'économie bleue de façon que chaque ville ou collectivité en soit leader en collaboration avec un État membre », a indiqué Honoré Tabuna. Il est ressorti de cette communication l'ouverture d'engager des négociations en tant qu'organisation partenaire. L'AIMF accompagnera le processus.

Coorganisée avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF), la réunion s'inscrit selon la conseillère au secrétariat permanent de l'AIMF, dans le suivi de la première « Cop des villes » tenue à Abidjan en Côte-d'Ivoire en juillet dernier. L'idée, faire valoir l'apport des collectivités locales dans les réponses qui lient justice sociale et environnementale. Ce d'autant plus que, a estimé Arianna ARDESI, au regard de l'urbanisation croissante et de la pression qu'elle exerce sur les espaces verts «la gouvernance de la foresterie urbaine est essentielle pour une exploitation durable des forêts à même d'apporter des réponses aux enjeux climatiques, mais également de dynamiser le développement socio-économique des territoires ». Selon elle, les travaux de Libreville s'inscrivent dans cette démarche plus large « qui vise à construire un plaidoyer global ». Laquelle démarche devrait être adaptée aux différentes aires géographiques qui constituent la francophonie. L'AIMF a réaffirmé le soutien de son organisation qui bénéficie des appuis financiers de l'UE dans le cadre d'un dialogue stratégique et dont l'une des principales composantes porte sur l'accompagnement de l'AVCAC et le soutien des initiatives et des plaidoyers portés par les collectivités d'Afrique centrale

Prenant la parole pour déclarer solennellement l'ouverture des travaux, le ministre gabonais de l'Environnement a indiqué que plusieurs études scientifiques démontrent que les espaces verts à l'intérieur des villes sont d'une grande importance pour la santé des personnes qui vivent en milieu urbain. « Au Gabon 87% de la population vit dans la ville », a soutenu Lee White appréciant l'opportunité de la rencontre de Libreville le Ministre des forêts a rappelé l'importance de la foresterie urbaine pour la santé et le bienêtre des populations, pour lutter contre les changements climatiques et pour le développement économique social et culturel. Monsieur le Ministre a illustré ses propos en questionnant que serait la ville de new York sans le central Parc ? pour rappeler ainsi l'importance de la foresterie urbaine dans la fourniture des services écosystémiques. Il a réaffirmé le soutien du gouvernement et de son Ministère aux initiatives qui contribuent à préserver et à restaurer les écosystèmes forestiers en milieu urbain et péri urbain. C'est sur ces mots qu'il a déclaré ouverte la rencontre des collectivités d'Afrique centrale suivi.

TRAVAUX FN PI FNIFRF

A la reprise des travaux, d'une communication sommaire sur les enjeux de la foresterie urbaine en montrant la cohérence entre les ateliers de Paris, le COP des Villes d'Abidjan ou dont votre passage avait été chaleureusement apprécié et celle en cours de Libreville.

D'autre part cette Communication sommaire a présenté les tableaux comparatifs sur les environnements institutionnels et juridiques des différents pays au regard des textes de décentralisation et des codes forestiers existants. Il est ressorti de cette présentation qu'à l'exception du Gabon tous les pays d'Afrique centrale avaient accordé dans leur code forestier

et dans les textes de décentralisation des compétences aux Collectivités locales sur la gestion décentralisée des ressources naturelles. Sur ce point les Maires gabonais ont émis le vœux que le Ministère dont vous avez la Responsabilité en particulier et le gouvernement en général intègre cette préoccupation dans le processus de révision du code forestier, non seulement pour être en conformité avec les directives du Plan de Convergence de la COMIFAC et de la CEEAC sur l'harmonisation des politiques forestières, mais également pour formaliser les engagements du Chef de l'Etat du Gabon qui prescrit aux territoires de consacrer 15% de la superficie pour créer et protéger les écosystèmes forestiers communaux. Une démarche de plaidoyer sera engagée dans les prochaines semaines par les Elus gabonais auprès de vos services et du gouvernement en général.

La présentation de l'analyse sommaire des textes de décentralisation et du code forestier en matière de Communalisation ont révélé que :

- À l'exclusion du Gabon, les cadres légaux et réglementaires relatifs à la décentralisation de la gestion des ressources naturelles sont propices au développement de la foresterie communale dans l'espace COMIFAC.
- La revue des différentes expériences montre que les dispositifs réglementaires sont dépourvus d'effectivité matérielle d'une part. D'autre part, il apparaît que les expériences de mise en place de dispositions juridiques relatives à la foresterie communale tiennent au soutien de la coopération internationale et à la structuration du mouvement municipal.
- La gouvernance des ressources forestières par les acteurs non étatiques est fonction du contexte et de la nature de l'Etat. Selon que la configuration de l'Etat est centralisée ou décentralisée, la gestion des ressources naturelles par les entités infra-étatiques bénéficiera d'une infrastructure institutionnelle ou non
- L'appui de la Coopération internationale et la structuration du mouvement municipal national sur la thématique forestière sont des éléments de base pour l'opérationnalisation de la foresterie communale dans l'espace COMIFAC.
- La réflexion devrait être poursuivie en vue de prendre en compte les spécificités de chaque État de même que les manquements observés en termes d'amélioration de la gouvernance et de l'équité dans la gestion décentralisée des ressources naturelles par les Communes.
- Le Cameroun a déjà pris une option dans ce sens en prévoyant des espaces dédiés à la foresterie communale dans le plan de zonage indicatif de sa partie forestière et en travaillant à l'élaboration d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire.
- La foresterie communale ne peut être sous la supervision unique des administrations en charge de la gestion des forêts comme c'est le cas dans la plupart des pays. Ce processus devrait mobiliser les administrations sectorielles, notamment celles responsables de la décentralisation, des domaines et de l'aménagement du territoire.
- A l'exception du Tchad ou la décentralisation forestière instaure le domaine public des communes et le Gabon qui n'a rien prévu dans ce sens, la propriété foncière des Communes sur ces espaces qui font partie du domaine privé des Communes est actée dans les autres pays
- Au Cameroun la foresterie communale ouvre des droits sur le Sol alors qu'au Congo, Tchad, RCA, les droits sont offerts sur la ressource et rien n'est prévu pour la Gabon ni sur le sol, ni sur les ressources
- Les législations foncières et forestières reconnaissent les FC assisent sur le domaine privé des Communes au Congo, RCA et ne leur reconnait pas les droits de sol : Une incongruité

- Dans tous les pays étudiés la Foresterie communale est affectée à la production et l'élaboration des plan d'aménagement est une exigence de gestion commune à tous les pays
- La décentralisation de la fiscalité forestière a précédé la décentralisation administrative selon l'analyse des codes forestiers des Pays (Cameroun, RCA,)
- La performance actuelle de la fiscalité forestière décentralisée sur les dynamiques de développement local en Afrique centrale reste encore très faible (Cameroun, RCA, Congo).
- La décentralisation mise en œuvre dans l'ensemble des Pays d'Afrique centrale est une décentralisation autoritaire. Construite par le haut, en marge des besoins réels et des attentes des acteurs locaux,
- Cette décentralisation préserve encore largement les pouvoirs de l'Etat central et de ses excroissances locales, à savoir les communes rurales et les comités de gestion des redevances forestières, dans la gestion locale des revenus forestiers

La présentation de la Feuille de route résulte d'un travail de diagnostic et d'étude du processus de communalisation des forêts en Afrique centrale.

Elle a été élaborée en prenant en compte :

- Les exigences communes en matière de décentralisation
- Les axes stratégiques du plan de convergence de la COMIFAC
- Le pacte vert de l'Union européenne
- La localisation des objectifs de Développement durable
- Les feuilles de route des Association nationales de Communes d'Afrique centrale pour le cycle 2021-2027 de la Coopération de l'Union européenne
- Du dialogue stratégique AIMF-UE

L'intervenant a rappelé que L'Appui attendu par les Collectivités à travers l'AVCAC de cette feuille de route sera un appui stratégique et non opérationnel qui relève des Communes. Audelà des considérations budgétaires qui constituent des déterminants importants pour affiner et adapter les feuilles de route, l'AVCAC avec l'Appui de l'AIMF entendent accompagner les communes à s'approprier et à localiser les axes opérationnels de cette feuille de route par la construction des solutions endogènes et durables. Pour cela l'AVCAC a besoin d'être accompagné sur la durée au regard des compétences en foresterie urbaine et ingénierie des coopérations dont elle ne dispose pas en interne. Une assistance technique externe est nécessaire pour accompagner l'implémentation des actions qui seront jugées prioritaires sur une période de référence donnée.

Les travaux ont identifié les principales composantes de cette feuille de route alignée aux axes prioritaires d'intervention du plan de Convergence de la COMIFAC

AXE PRIORITAIRE D'INTERVENTION 1 : Développement socio-économique et participation multi-acteurs (plan convergence)

• Encadrer le et accompagner les CTD pour fournir autour de la FU des produits et services écosystémiques aux urbains et péri-urbains (AVCAC)

AXE PRIORITAIRE D'INTERVENTION 2 : Harmonisation des politiques forestières et environnementales (plan convergence)

• Veiller au développement institutionnel et au respect des engagement internationaux impliquant les collectivités locales (AVCAC)

AXE PRIORITAIRE D'INTERVENTION 3 : Lutter contre les effets du changement climatique et la désertification (plan convergence)

Régénérer, reboiser les espaces urbains et renforcer les capacités et l'autonomisation des autorités locales et de leurs associations sur les enjeux climatiques

AXE TRANSVERSAL 4: Communication, Sensibilisation, Information et Education (plan convergence)

Appuyer le processus de foresterie urbaine par des campagnes de communication, de plaidoyers et de sensibilisation.

Une annonce forte pouvant orienter les Collectivités gabonaises sur le financement de la foresterie urbaine inscrite sur la feuille de route a été faite

Le protocole d'accord entre l'Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale et le gouvernement gabonais signé lors de la 19e réunion des parties du partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), qui s'est tenue du 5 au 8 juillet 2022 à Libreville au Gabon offre des opportunités de financement aux Collectivités gabonaises. Ce protocole a rappelé Mr KEMAJOU a pour objectif: la mise en œuvre du processus de certification des forêts communautaires; la protection des aires protégées contre l'empiètement, la mise en œuvre d'une campagne de verdissement et de sensibilisation en milieu urbain ainsi que la recherche et la surveillance écologique des écosystèmes forestiers et le renforcement des capacités institutionnelles couplé à la gouvernance climatique. Ce protocole ouvre des possibilités aux initiatives de foresterie urbaine et les Elus Gabonais ont exprimé les vœux que le ministre des Forêts porte une attention particulière à ce plaidoyer pour que les Villes gabonaises soient éligibles à ce mécanisme qui s'étalera sur 10 ans et ayant démarré depuis juin 2021.

Également, Cette rencontre a permis au Représentant de la FAO de partager les directives de la foresterie urbaine qui résultent d'un groupe de travail scientifique dont les études, les analyses et les expériences de terrain ont aboutis sur des recommandations en termes de directives sur la foresterie urbaine.

. 46	eveloppement de la foresterie urbaine ne peut être pertinent qu'à condition de :
	Disposer d'un environnement propice
	Prendre en compte des questions clés : Changement Climatique, Diversité biologique
	et paysage, avantages économiques et économie verte, gestion des risques, atténuation
	de la dégradation des terres, protection des bassins versants, sécurité alimentaire et
	nutritionnelle, accès aux combustibles ligneux, valeurs socioculturelles
	Appuyer le processus : Communication, Conscientisation, mobilisation
	communautaire, Alliances et partenariats, réseautage, planification, Renforcement des

Adressant la question de restauration des Mangroves et de lutte antiérosive.

- Sur la Restauration des Mangroves

capacités.

Les interventions ont rappelé qu'elles forment un écosystème unique et se positionnent comme un précieux puits de carbone. Alors qu'au Gabon particulièrement et en Afrique centrale en général l'on craint des risques de dévastation de cet écosystème aquatique, les collectivités locales réunies dans le cadre de cette rencontre ont prôné leur préservation en milieux urbains et périurbains.

« Pour les villes qui ont des mangroves, nous disons qu'il faut un cadre de concertation entre les institutions qui s'occupent des mangroves, les agences techniques, les institutions de recherche, pour mettre en œuvre les actions identifiées dans des plaidoyers faits », a déclaré Erwin Wawassi Ngapele. Selon cet assistant au programme forêt du WWF (Fonds mondial pour la nature), la préservation des mangroves qui sont des milieux fragiles et sensibles aux

nombreuses pressions souffre encore de nombreuses faiblesses. « Il y a vraiment une faiblesse au niveau des engagements financiers. Donc, il revient à tous ces acteurs de réfléchir ensemble », a-t-il dit indiquant que WWF propose des solutions innovantes qui permettent de surveiller les forêts. Parmi elles, « Forest for side ». Une solution qui, a-t-il expliqué, s'appuie sur l'intelligence artificielle et qui permet de détecter la déforestation 6 mois avant qu'elle n'ait lieu. « Cette application est assez intéressante parce qu'elle permet de stopper la dégradation aussi bien des forêts que des mangroves », a dit Erwin Wawassi Ngapele. Il y voit un bel outil pour les décideurs d'autant qu'il permet d'agir avant qu'il ne soit trop tard. « Le modèle est en cours de développement pour les mangroves, mais déjà opérationnel pour les forêts matures », a-t-il précisé dans un contexte où les collectivités locales et particulièrement la mairie de Libreville espèrent bénéficier de l'expertise de cette organisation.

« La mairie de Libreville a entrepris de travailler sur un projet qui concerne la restauration de notre mangrove », a fait savoir le 2^e maire adjoint de la commune de Libreville. Selon Chrystel Limbourg Iwenga le projet encore en étude avec les partenaires techniques, touche le littoral et devrait aller au-delà des limites géographiques de Libreville. « Au cours de la Cop 26 à Glasgow, nous avons obtenir un accord de soutien technique avec le ministère de l'Environnement gabonais pour mettre en œuvre un projet de planting dénommé « Un élève, un arbre ». C'est un projet qui est aujourd'hui bien avancé », a fait avoir le maire de Libreville. « L'opportunité m'est donnée d'inviter le WWF à se joindre à nous pour la matérialisation de ce projet. Peut-être que ce projet pourrait s'étaler sur toute l'étendue du Grand Libreville », a ajouté Christine Mba Ndutume épouse Mihindou selon qui des discussions pour la matérialisation de ce projet ont été engagées avec le ministère de l'Éducation nationale.

En somme plusieurs recommandations ont été faites

- ❖ Adapter l'environnement juridique et institutionnel de la zone côtière et des mangroves au contexte national, régional et local
- Laborer et mettre en œuvre des plans de gestion des zones de mangroves visant à renforcer les capacités opérationnelles du personnel;
- ❖ Gérer les zones de mangroves de façon coordonnée au niveau local et national ;
- ❖ Mettre en place une politique nationale de communication et d'éducation environnementale sur les zones côtières et les mangroves ;
- Mettre en place des mécanismes de financements pérennes des activités des zones de mangroves;
- ❖ Actualiser les politiques et les législations sur les mangroves ;
- * Renforcer les capacités de gestion des communautés locales

- Sur les stratégies de lutte antiérosives

Les intervenants de cet atelier ont rappelé qu'avec La montée du niveau de la mer et l'augmentation de la fréquence des événements tempétueux intensifient la fréquence des épisodes de submersion, et donc l'érosion des côtes. Ils ont affirmé aussi que l'érosion dépendait aussi de la dynamique des systèmes sédimentaires. Après un ouragan par exemple, les plages peuvent naturellement se reconstituer à partir du stock de sable érodé, déposé à l'avant de la plage.

Sur les stratégies relatives aux enjeux de lutte contre les Erosions, Deux aspects sont donc à prendre en compte :

L'aspect (préventif) qui englobe les techniques culturales :

- Couverture du sol,
- Structure du sol,

L'aspect (curatif) qui va englober les techniques d'Aménagement anti-érosion

- Limiter les volumes de ruissellement
- Limiter la concentration du ruissellement et créer des zones de dépôts
- Ouvrages pour protéger les chemins d'eau et organiser l'écoulement
- Ouvrages pour protéger les zones bâties des inondations

Les intervenants ont rappelé aux Collectivités que Parmi les méthodes les plus utilisées, il faut distinguer les méthodes souples, en harmonie avec la dynamique des côtes, et les méthodes plus lourdes, comme la construction d'ouvrages rigides. Pour Conclure ce Chapitre sur l'Erosion la rencontre de Libreville a proposé une feuille de route avec des axes stratégiques d'intervention sur la restauration des mangroves et la lutte antiérosive en insistant sur les Choix à faire par les Maires. Des recommandations ont été faites sur l'élargissement des engagements de lutte contre les érosions aux périmètres des zones humides et aux bassins versants. Il a été également suggéré aux villes de ne pas seulement se militer aux mesures d'adaptation mais aussi d'intégrer les mesures d'atténuation aux changements climatiques. (Faut-il le rappeler toutes ces mesures d'adaptation et d'atténuation sont détaillées dans les sous-activités de la Feuille de Route).

REUNION DU BUREAU ET CLOTURE

Les travaux se sont poursuivis à huis clos pour les membres du Bureau de l'AVCAC afin d'échanger sur le fonctionnement de leur organisation. Alors que se sont achevées les discussions du Bureau exécutif de l'AVCAC, Madame le maire de Libreville Présidente de l'AVCAC a indiqué qu'elles ont permis de faire l'état des lieux de cette organisation et de discuter autour d'importantes questions telles que la procédure de recrutement du secrétaire permanent, l'examen et l'adoption du plan d'action, la revue du budget, la date et le lieu de la prochaine assemblée générale. Mais aussi, a dit Christine Mba Ndutume « le renouvellement du bureau exécutif qui va présider au destin de cette association au cours des prochaines années ».

Placée sous le thème « Bâtir une vision commune en matière de gouvernance de la foresterie urbaine », la rencontre de AVCAC s'est achevée le 28 septembre. Lors de cette rencontre, a rappelé Madame le maire de Libreville, les échanges étaient portés sur la thématique des forêts urbaines et périurbaines ont donné des outils aux Maires leur permettant de bien gérer les infrastructures vertes pour le bien-être de leurs populations et le développement d'une économie verte urbaine. « Reste à chacun des membres de cette association de tirer profit de l'ensemble des réflexions données par les experts et du partage de nombreuses expériences des villes et des organisations spécialisées autour de cette thématique », a déclaré Christine Mba Ndutume.

Prenant la parole pour clôturer la cérémonie, le Ministre gabonais des Forêts a salué l'initiative et s'est réjouit des propositions qui ont été faite et particulièrement la prise en compte de la foresterie communale dans le projet de révision en cours du code forestier gabonais. Et c'est sur cet ordre du jour que s'est clôturé la rencontre de Libreville avec l'expression de la reconnaissance des Maires d'Afrique centrale au Gouvernement gabonais et à son illustre Président Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, à l'endroit de l'AIMF et de l'Union européenne partenaires stratégiques des Communes d'Afrique centrale et à la Ville de Libreville qui a réservé à toute les délégations un accueil chaleureux et fraternel. La Ville de Ndjamena a été choisie pour accueillir la prochaine Assemblée générale au Premier Trimestre 2023.